



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120332

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 4/12/2021 10H28 C:024766 I:29540
V/REF : INT5404297
V/Appel du Samedi 04/12/2021 a 10H28

**SYNDICAT DE COPROPRIETE
'SQUARE DUVERNAY'
C/O NEXITY AIX LES BAINS
1, RUE ALFRED GARROT - B.P.426
73104 AIX LES BAINS CEDEX**

V/REF.IMM. MS14910
IMMEUBLE : LE SQUARE DUVERNAY
7 RUE DU DOCTEUR L.DUVERNAY
73100 AIX LES BAINS

Voglans, le 24 Décembre 2021

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N7 - APPEL DE MME GHESTEM (MCS) -PORT.06 73049654 QUI PRECISE NE PAS POUVOIR ETRE PRESENTE POUR LES ACCES ET DEMANDE DE JOINDRE SON VOISIN (MR CHOMIEL) QU'ELLE SE CHARGE DE PREVENIR

MOTIF : MERCI D'INTERVENIR RAPIDEMENT DANS LE CADRE DU CONTRAT POUR UNE PANNE DE LA STATION OBSTRUEE PAR UNE QUANTITE IMPORTANTE DE FEUILLES CE QUI OCCASIONNE UNE PRESENCE D'EAU DANS LES GARAGES

Donneur d'ordre : Mme GHESTEM (Membre du Conseil Syndical)

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur pompe(s) de fosse de relevage

LE 04/12/2021 A 12H00 :
CONSTAT DE LA POMPE DE RELEVAGE NE DEMARRE PAS
TENTATIVE DE REDEMARRAGE DE LA POMPE INFRUCTUEUX
RETOUR PREVU POUR LE CONTROLE DE L'INSTALLATION PAR UN ELECTRICIEN
POMPAGE DU CANIVEAU D'ENTREE DES GARAGES

LE 06/12/21 A 16H00
POMPE DE RELEVAGE EAU PLUVIALE
CONSTAT LE FLOTTEUR DE DEMARRAGE BLOQUE DERRIERE LE CORPS DE POMPE
SUITE AU DEPLACEMENT ROTATIF DE LA POMPE SUBI LORS DE DEMARRAGES REPETES
EDITION D UN DEVIS CE JOUR DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE DEUX
COLLIERS ISOPHONIQUE PERMETTANT LE BRIDAGE DE LA POMPE
REMISE EN PLACE DE LA POMPE ET CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE ET REPLI DE CHANTIER

JE 09/12/21 A 09H41-
TEL A MME LACROIX - PAS BESOIN DE DEVIS POUR LA POSE 2 COLLIERS - EST 0

LE 09/12/21 A 13H45
POMPE DE RELEVAGE EAU PLUVIALE
POSE ET MISE PLACE DE DEUX TIGES DE MAINTIEN AVEC COLLIERS ISOPHONIQUE
ENTRE LA COLONNE PVC D EVACUATION EN DN 63 ET LE PUIT DE RELEVAGE

SERVIMO SAVOIES - SAS au capital de 15 000 €

Chemin des Marais – 73420 VOGLANS

RCS. CHAMBERY 802.635.490 – TVA intracommunautaire FR16802635490

Tél : 04 79 52 08 82 - Fax : 04 79 52 08 98 - savoies@servimo.fr

IBAN : FR76 1680 7004 0081 9288 3921 702 - B.I.C : CCBPFRPPGRE

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

REMISE EN SERVICE DES INSTALLATIONS
CONTROLE ET VERIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE ET REPLI DE CHANTIER

OBSERVATIONS : CV AB EMAIL en CC le 23/12/21 a 17H30 clacroix@nexity.fr
CV AB Email envoyé le 23/12/21 a 17H30 Mme A. GOGNAU
CV LCOMPTER EMAIL en CC le 23/12/21 a 17H29 clacroix@nexity.fr
CV LCOMPTER Email envoyé le 23/12/21 a 17H29 Mme A. GOGNAU
CV LCOMPTER Email envoyé le 06/12/21 a 09H17 Mme A. GOGNAU
CV LCOMPTER EMAIL en CC le 06/12/21 a 08H06 clacroix@nexity.fr
CV LCOMPTER Email envoyé le 06/12/21 a 08H06 Mr E. VALLES

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching-73	1	25,58	25,58
1,00	Suppl.Dispat.Lu-Ve 17h/20h Sa 07h/12h-73	1	12,79	12,79
1,50	H(s) VL 400b/50l journée-73 le 04/12*	1	115,11	172,66
1,50	H(s) VL 400b/50l majorée(s) 50%-73*	1	57,55	86,32
1,75	H(s) electricien journée-73 le 06/12	2	66,07	115,62
2,50	H(s) electricien journée-73 le 09/12	4	66,07	165,17
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Cheville(s) métallique(s)	4	0,12	0,12
1,00	Metre(s) de tige fileté diamètre 8 inox	4	6,05	6,05
2,00	Collier(s) isopho.Dn63	4	6,18	12,36



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120332

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	596,67
T.V.A. a 10,00%	59,66
TOTAL T.T.C.En EURO	656,33

Valeur en votre reglement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

SERVIMO SAVOIES - SAS au capital de 15 000 €

Chemin des Marais – 73420 VOGLANS

RCS. CHAMBERY 802.635.490 – TVA intracommunautaire FR16802635490

Tél : 04 79 52 08 82 - Fax : 04 79 52 08 98 - savoies@servimo.fr

IBAN : FR76 1680 7004 0081 9288 3921 702 - B.I.C : CCBPFRPPGRE



Nexity Aix-les-Bains
1 RUE ALFRED GARROD BP 426
73104 AIX LES BAINS CEDEX
Téléphone 04.79.35.31.72 - Fax 04.79.35.70.90
NEXITY LAMY SAS au capital de 219388000€ SIREN
487530099
RCS Paris APE6832A-Carte pro T G S PT CPI
75012015000001224
délivrée par la CCI de Paris île de France - Garanties

Votre interlocuteur

Mme LACROIX christelle
Téléphone 04.57.24.30.07 - Fax 04.79.35.70.90
Email : clacroix@nexity.fr

Adresse principale de l'ensemble immobilier

LE SQUARE DUVERNAY
7 RUE DU DOCTEUR LOUIS DUVERNAY
73100 AIX LES BAINS

Nos références :

INT5404297/MS14910/IM38042/FU 445021

DEMANDE D'INTERVENTION

INT5404297

à joindre à la facture

AIX LES BAINS , le 23/12/2021
SERVIMO SAVOIES
CHEMIN DES MARAIS
73420 VOGLANS

4/12
16h28

Facture à établir à l'ordre suivant

Syndicat de copropriété LE SQUARE DUVERNAY
C/° Nexity Aix-les-Bains
1 RUE ALFRED GARROD BP 426 73104 AIX LES BAINS CEDEX

Taux de TVA applicable : 10.00%

Envoi de la présente : Email savoies@servimo.fr (nombre de pages : 3) - Téléphone 04.79.52.08.82

Nature de l'intervention demandée	Lieu de l'intervention
Messieurs, En notre qualité de Syndic de la résidence référencée, nous vous demandons de bien vouloir effectuer les diligences suivantes : Objet : Pompe de relevage Descriptif : Confirmation demande d'intervention au SQUARE DUVERNAY pour la pompe de relevage et pose colliers pour l'automatisme de la pompe	Bâtiment : Escalier : Adresse : 7 RUE DU DOCTEUR LOUIS DUVERNAY 73100 AIX LES BAINS Appartement : Etage : Occupant(e) :
Avertissements : toute facture non accompagnée du présent ordre de service et/ou non conforme aux prescriptions mentionnées sera retournée. Toute intervention de sous-traitance est interdite, sauf accord express du maître d'ouvrage ou de son mandataire formalisé conformément aux dispositions de la loi du 31 décembre 1975. Délais de règlement : Sous 30 jours	Contact sur place : Tél. : Horaires :

Mme LACROIX christelle

ATTESTATION SIMPLIFIEE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Je soussigné(e) :

Nom : Nexity Aix-les-Bains..... Prénom :
Adresse : 1 RUE ALFRED GARROD BP 426 Commune AIX LES BAINS..... Code postal : 73104.....

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur **un immeuble achevé** depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- ☐ maison ou immeuble individuel ☐ immeuble collectif ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble
☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : Commune..... Code postal :

dont je suis : ☐ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☐ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☐ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☐ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

☐ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à AIX LES BAINS, le 23/12/2021

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.